ont préparées et quelques fabricants proféreront de l'offre généreuse du gouvernement. Il est certain qu'en Europe les industriels et les producteurs comprennent par l'expérience qu'ils en ont faite maintes fois dans les expositions nationales auxquelles ils ont respectivement concouru, tout l'avantage qu'il retireront d'envoyer leurs produits à l'exposition universelle de Londres; en Turquie, au contraire, où jamais il n'y a eu de pareils concours et où on a trouvé mille difficultés provenant de l'ignorance des industriels en ce qui regarde le but de l'exposition et ses conséquences pour le perfectionnement et l'avenir de l'industrie, il a fallu applanir les voies, donner l'impulsion, et nous ne doutons pas que les mesures prises par le gouvernement de S. M. le Sultan, ne remplissent le but proposé. Il serait donc injuste de prétendre que la Turquie doit tenir un rang supérieur à l'exposition universelle de Londres; nous pouvons cependant prévoir qu'on lui tiendra compte de ses premiers efforts pour répondre à un appel tout nouveau pour elle.

Le bateau à vapeur autrichien arrivé aujourd'hui de Trieste, nous a apporté de Grèce la nouvelle que le conseil des ministres avait décidé de réduire à 24 heures la quarantaine pour les provenances de la Turquie, excepté pour les côtes de la Syrie et de l'Egypte qui continueront, comme par le passé, à être soumises à neuf jours de purification.

Nous aimons à signaler, toutes les fois que nous avons pu les apprécier et nous convaincre de leur réalité, les améliorations, les perfectionnements introduits dans les diverses industries nationales. Nous avons cité, il y a quelque temps, les beaux produits fournis par la fabrique impériale de draps établie à Ismidt, et nous aurons à parler prochainement, des principaux articles de l'industrie ottomane qui méritent d'être remarqués, en publiant un compte-rendu des objets de tinés à l'exposition universelle de Londres. C'est ainsi que dans une visite que nous avons faite ces jours derniers à la fabrique impériale de poudre (Barout-hané), près de St-Stefano, nous avons pu apprécier la supériorité des produits de cette fabrique, dirigée depuis de longues années par M. Boghos Dadian. Diverses expériences qui ont été faites sous nos yeux nous ont démontré que la poudre fabriquée actuellement à la poudrière impériale ne le cède en rien pour la force et la beauté à la meilleure poudre française. Des expériences comparatives faites avec l'excellente poudre de chasse française du *Bouchet* ont donné le même résultat pour la poudre française et pour la poudre indigène. Nous avons également remarqué divers procédés de fabrication tout nouveaux qui procurent une notable économie de temps et de combustible, tout en offrant de nouvelles garanties pour prévenir les accidents terribles d'une fabrication aussi périlleuse. On ne travaille jamais à la fois plus de quinze okes de matières concourant à la fabrication de la poudre et, par la distance qui les sépare et la légèreté de leur construction toute en planchettes très minces, les moulins sont établis de façon à rendre les explosions inattendues qui pourraient éclater, aussi peu désastreuses que possible.

La fabrique doit à M. Arakel Dadian fils une importante amélioration établie dans les machines qui font aller les meules de ses moulins. M. Arakel a supprimé deux engrenages sur les quatre existant primitivement dans les appareils venus d'Angleterre et qui fonctionnaient dans les moulins de Barout-hané. Par une ingénieuse combinaison, il a appliqué le mouvement du piston des anciennes machines à la roue horizontale dentée fesant tourner les meules, et cela directement à l'aide d'un axe ayant un pignon à une de ses extrémités, sans qu'il ait été nécessaire d'augmenter la force des anciennes machines. Il a aussi, dans le but d'éviter des chômages et des réparations fréquentes au pignon et à la roue horizontale qui étaient construits primitivement en bois, fait établir le nouvel engrenage tout en bronze, et les résultats produits par son invention ont été reconnus si avantageux qu'on construit en ce moment, d'après son système, un nouveau moulin plus grandet des meules plus lourdes (elles pèsent environ 15,000 okes). La vapeur qui s'échappe à chaque coup de piston, a été aussi utilisée dans le moulin le plus rapproché du grand réservoir d'eau, destiné à alimenter les chaudières. Elle sert, au moyen d'un conduit souterrain aboutissant au réservoir, à élever une haute température cette masse d'eau qui, arrivant toute échauffée aux chaudières, procure ainsi une forte économie de combustible. M. Boghos Dadian se propose de substituer successivement dans chaque moulin le nouveau système à l'ancien.

Un autre perfectionnement, dû également à M. Arakel Dadian, est la modification introduite dans la pose des engrenages servant à faire marcher l'appareil du criblage de la poudre brute, opération très dangereuse à cause des atômes qui s'envolent dans toutes les directions; ces engrenages établis autrefois au dessus de l'appareil, s'échauffaient considérablement par la rapidité du mouvement, conséquence de leur petit diamètre; cet échauffement dangereux a été heureusement combattu par la nouvelle pose des engrenages au-dessous des cribles, ce qui permet de tenir constamment arrosée d'eau froide la machine établie d'après ce nouveau procédé. Il est à désirer que M. Arakel continue à mettre en pratique et applique aussi heureusement qu'il l'a fait en dernier lieu, les connaissances spéciales qu'il a été à même d'acquérir pendant son séjour en France et en Angleterre. Nous lui en saurons gré, car avant tout, un ingénieur doit tâcher de prévenir les accidents dérivant de l'emploi des machines qu'il fait fonctionner; c'est au nom de l'humanité, du salut des ouvriers travaillant à Barout-hané et dont le sort a éveillé tant de fois la sollicitude du généreux Souverain qui préside aux destinées de l'Empire, c'est à ces titres sacrés que nous parlons et que nous désirons être entendus!

Traduction d'un memorandum adressé par le ministère des affaires étrangères aux diverses légations des puissances amies, en date du 1er djémazil-Evel 1261 de l'hégire.

Le système établi exige que les bâtiments de commerce des puissances amies s'arrêtent aux Dardanelles, à leur passage de ce détroit, pour exhiber à l'autorité compétente le firman impérial et la patente de santé dont ils sont porteurs. Il a été maintes fois arrêté que les capitaines de ces navires, loin de se conformer à cette mesure, opèrent leur passage du détroit des Dardanelles, sans exhiber leur firman et leur patente et sans vouloir même faire attention aux coups de canon de rappel tirés par les forts. Cet état de choses étant contraire aux traités et aux réglemens en vigueur, il a été trouvé juste que les capitaines, qui, sans respecter la mesure établie à leur égard, se permettront de passer les Dardanelles, soient tenus de rembourser les frais des coups de canon de rappel tirés avec des munitions, qu'ils provoquent par leur conduite irrégulière.

Ainsi, vous êtes prié, Monsieur le ministre, d'ordonner aux capitaines des navires marchands, qui, sans exhiber leur firman et patente, s'aviseraient de forcer le passage des Dardanelles, de payer les frais des coups de canon, qui ne sont que la conséquence d'une conduite contraire aux règlements.

Voici les dernières nouvelles télégraphiques arrivées par la voie de Vienne:

PARIS, 22 *février*. — La *Patrie* dément le bruit d'une démonstration contre l'Assemblée Nationale. On propose d'étendre à tous les journaux le privilège de vente sur la voie publique. M. Schœlcher propose l'abolition de la peine de mort. Le bruit court que la famille d'Orléans a accédé au manifeste du comte de Chambord (manifeste que nous donnons plus bas).

PARIS, 23 *février*. — Le Président n'est pas sorti hier de l'Elysée. Les sentinelles ont été doublées. Demain aura lieu un grande pompe à Notre-Dame en service funèbre. La gauche donne un banquet.

LONDRES, 22 *février*. — Le bruit court que lord John Russell donnera sa démission qui sera bientôt suivie de la dissolution des Chambres.

Un membre du parti radical, M. Loeke King, a demandé, dans la séance du 20 de la Chambre des Communes, l'autorisation d'introduire un bill tendant à assimiler pour la franchise électorale les bourgs aux comtés, et à donner le droit de suffrage à tous les occupans d'un fond rapportant 10 livres sterling de revenu. Cette mesure a été repoussée par lord John Russell comme inopportune. La chambre cependant, qui était fort peu nombreuse, a voté la motion par 100 voix contre 52.

Des lettres particulières arrivées à Vienne quelques heures avant le départ de la poste et après la distribution des journaux, annoncent positivement la retraite du ministère anglais; la reine, ajoutent ces lettres, a confié à lord Stanley la composition du nouveau cabinet.

NOUVELLES DIVERSES.

Avant-hier vendredi, S. M. I. le Sultan, accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à la mosquée de Bechiktache, pour assister à la prière de midi.

— Nous avons le regret d'annoncer que, par suite d'une indisposition assez sérieuse, le Grand-Vézir garde ses appartemens depuis mardi dernier. Aujourd'hui, il a eu une grande amélioration dans l'état de santé du Grand-Vézir qui, depuis mardi, a reçu du Sultan des témoignages de l'intérêt que S. M. lui porte: un des secrétaires du palais impérial est allé plusieurs fois s'informer de la santé du Grand-Vézir, qui a été également de la part des ministres, des fonctionnaires de la Porte et des membres du corps diplomatique, l'objet des plus vives sympathies. Le Grand-Vézir ne tardera pas à reprendre ses importantes fonctions.

— On lit dans les journaux d'Europe que M. Musurus, envoyé de la S. Porte, en mission extraordinaire près S. M. Sarde, est arrivé à Turin le 13 février dernier.

— Imam Zede (Essad éfendi), membre du conseil d'Etat, est mort le 4 de ce mois, à l'âge de 66 ans environ.

— On nous écrit d'Erzeroum que la Perse a nommé à Londres un chargé d'affaires qui ne tardera pas à arriver à Constantinople pour se rendre à son poste.

— Un traité de commerce, auquel on travaillait depuis quelque temps, a été conclu lundi dernier entre la S. Porte et les Deux-Siciles. Les réserves faites par la Turquie dans le traité russe de 1846, et relatives au commerce de détail et des corporations, se trouvent formulées dans cette nouvelle convention. C'est un pas de plus vers la reconnaissance générale des droits souverains de la S. Porte en matière d'administration intérieure.

— M. L. Lintz, agent de la société John Cockerill en Belgique, et fondateur de la société continentale des bateaux à hélice entre Anvers et Constantinople, vient d'être décoré de l'ordre du Nichan-Iftihar.

— On lit dans l'*Europe Monarchique* de Bruxelles, du 14 février dernier:

« Nous apprenons que le Sultan Abdul-Medjid, voulant donner à S. M. le Roi des Belges une marque de son estime toute particulière, vient d'ordonner qu'à l'avenir ce souverain recevrait, dans les actes officiels, le titre de *Padichah* (empereur), titre sacré, réservé au Sultan et à quelques souverains de premier ordre que l'empereur des Ottomans considère comme ses égaux.

« Pour bien comprend e cette distinction, il faut se rappeler de quel prestige s'entoure le pouvoir en Orient, prestige qui ne s'affaibli que trop dans notre démocratique Europe. En Turquie, tout ce qui se rapporte au chef de l'Etat, au représentant suprême de la nation, est sacré; les mots mêmes qui expriment ses attributs sont prononcés avec respect et vénération.

« Le peuple attache une si grande importance aux titres de son chef, une importance si jalouse qu'il ne consent qu'avec répugnance à donner ces mêmes titres aux chefs des autres nations, dont ce peuple, l'admiration, ce grand mobile des orientaux, l'entraîne et ne commande son adhésion.

« Par une conséquence fort naturelle, les chancelleries européennes à Constantinople ont, de tout temps, attaché, de leur côté, une grande importance à obtenir, dans les actes diplomatiques, pour le souverain qu'elles représentent, ces titres vénérés, conservés si soigneusement. L'histoire diplomatique rapporte que de longues négociations n'ont pas eu d'autre but que l'obtention de ce titre d'Empereur ou *Padichah*. Misérable vanité! dira l'observateur superficiel: vanité ou non (et qu'est-ce qui qui n'est pas vanité ici bas?) l'objet en est une chose sérieuse surtout entre nations: lien des moyens, bien des traités ont échoué pour aussi peu, pour moins que cela. Quoiqu'il en soit, il s'agit, aujourd'hui, d'un bon procédé du gouvernement ottoman, qui prouve combien on apprécie sur les rives du Bosphore le sage monarque que la Belgique s'est donné.

— Sous le titre de: *Le Progrès en Turquie*, un journal de Bruxelles, l'*Ami du Peuple* N° du 9 février, publie deux grandes colonnes que son correspondant de Constantinople, lui-ti, lui a envoyées. Affichés par le titre, nous nous sommes empressés de les lire, et nous avons vu qu'elles ne diffèrent ni d'un point ni d'une virgule du premier article que nous avons publié sur la brochure de M. de Valroy; ce qui prouve que les esprits ordinaires, comme les hommes de génie peuvent se rencontrer. Nous sommes sans doute fiers de la rencontre; mais il nous semble que l'*Ami du Peuple* aurait dû la signaler avant nous: la bonne foi n'y aurait rien perdu.

— M. Fossati-bey, architecte, chargé de la direction des travaux de construction du bâtiment destiné à l'Université de Constantinople, est arrivé à Constantinople, lundi dernier, de Rome. Il était accompagné dans le voyage que cet habile artiste vient de faire dans une très grande partie de l'Europe.

— On lit dans le *Courrier d'Athènes* du 28 février:

« M. Préaritis, secrétaire ministériel au département des relations extérieures, a été nommé vice-consul à Ibraila, en remplacement de M. Ghioni transféré à Zante.»

AVIS.

Une quantité de marchandises étant restées depuis quelque temps à la Douane de Galata, faute d'avoir été réclamées de la part des leurs propriétaires, nous avons reçu l'ordre de S. Exc. M. le ministre des finances de les vendre au profit du trésor; cependant dans une réunion de quelques respectables négocians, ayant été décidé que la vente en question ne serait différée jusqu'à trois mois, afin que les propriétaires, s'il y en avait prévenus, puissent réclamer et recevoir leurs marchandises contre des preuves; cette décision étant conforme aux desirs de S. Exc. M. le ministre des finances, le 15 février passé, en présence de quelques uns des susdits négocians, nous avons livré certains colis à leurs propriétaires contre connaissement et certificat. Pour ce qui regarde le reste des marchandises, nous avons l'ordre de nous réunir de nouveau à la dite Douane, le premier Mars (jeudi prochain) pour délivrer de nouveau les colis qui peuvent être réclamés, et pour le restant, nous attendrons encore un autre trimestre, c'est-à-dire, depuis le premier Mars jusqu'au premier Juin (s. n.) à l'expiration ladite délai la direction impériale des douanes vendra aux enchères publiques tout ce qui restera des marchandises non réclamées. A cet effet, le présent avis servira pour ceux qui peuvent être intéressés directement ou indirectement.

Le grand Douanier de la Douane de Constantinople.

Ce 22 Mars 1851.

(Correspondance particulière.)

SALONIQUE, 26 *février*. — Cette semaine aussi, comme l'autre, nous n'avons eu que l'arrivage d'un seul bateau à vapeur de Constantinople; l'ottoman n'étant point venu, l'autrichien a dû faire un très bon fret à cause du grand nombre de passagers et de marchandises qu'il a transportés.

Par le dernier pyroscaphe ont été expédiés à Constantinople 200 Bosniens, recrutés après les derniers évènements.

Il y a dans ce moment, à Monastir, 200 autres recrues prêtes à être envoyées à Salonique et d'ici au camp d'Arabie. On attend la caravane de Salonique, portant 80 charges d'habillements provenant de Constantinople, pour les habiller à neuf et les faire partir aussitôt pour leur destination.

M. le docteur Joseph Castellani, chirurgien major de l'armée d'Arabie, est arrivé lundi dernier de Damas, voie de Smyrne, et est parti ce matin pour Monastir dans le but de prendre sa famille et la transférer à Damas très prochainement.

Le colonel d'artillerie Mehémet bey, commandant en chef les forteresses de la Roumélie, part pour Constantinople, ayant obtenu un congé de quelques semaines.

Nous savons déjà arrivé à Serrès l'honorable Ahmet Rassim éfendi, commissaire de la S. Porte, qui est parti d'ici, accompagné d'un légiste qu'on lui a envoyé de la capitale, pour régler une affaire de succession.

Par des lettres du 22 courant, de Larisse, nous sommes informé que Sami pacha, inspecteur-général de la Roumélie, s'occupe activement des affaires importantes qui lui ont été confiées. Le nouveau gouverneur de la province, Zémil pacha, qui y est arrivé en même temps, a pris, lui aussi, la direction des affaires de son ressort. Tout marche dans le meilleur ordre et la justice y est dûement rendue.

La grande foire de Serrès est déjà ouverte et donne un grand mouvement au commerce de Salonique. On espère qu'il y aura une grande activité dans les affaires à cause du grand concours de spéculateurs.

Ici tout marche à merveille. Yacoub pacha ayant été informé que le corps des bouchers egorgeait des brebis pleines et malades, a autorisé quiconque aurait dans ses troupeaux des moutons à pouvoir les faire porter en ville et à exposer en vente la viande saine, dans quelque quartier que ce soit, au taux de 8½ paras l'oke, sans dépendre désormais du commerce abusif que fesait le corps des bouchers. Des criées publics ont annoncé cette disposition du Vézir.

Un aide-de-camp du généralissime Omer pacha, a passé dernièrement par Salonique et Monastir, venant de Constantinople, allant rejoindre le maréchal en Bosnie.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

(*Paris, 20 février.*)

Les bureaux de l'Assemblée ont terminé le 19 leur délibération sur la loi organique de l'administration intérieure; les cinq derniers bureaux ont procédé, presque sans discussion, à la nomination de leurs commissaires.

La commission est donc complète. En somme, sur trente commissaires, dix-sept sont contraires au projet de loi; ce sont: MM. Ferdinand de Lasteyrie, Emmanuel Arago, de Larcy, des Rotours Chaulieu, le général de Lamoricière, Favreau, Farconnet, Frichon, Betting de Lancastel, de Lamayrac, de Laboulie, de Vatimesnil, Michel (de Bourges) Chavoix, Desmars, Morellet et Vernhette.

Treize sont favorables à la loi, savoir: MM. de Crouseilhes, Prosper de Chasseloup-Laubat, Monet, Heurtier, Rouher, de Melun (du Nord), Moulin, de Champanhet, de Broglie, Dufour, Denjoy, Odilon Barrot et Grimault.

La commission pour l'examen de la loi relative à l'administration intérieure s'est constituée le 20. Cette opération a donné lieu à une lutte très vive.

Pour la nomination du président, trois candidats ont été présentés: MM. Odilon Barrot, le général de Lamoricière et de Vatimesnil.

Au premier tour de scrutin, sur 29 votans, M. Odilon Barrot a obtenu 12 voix, M. de Lamoricière, 9, et M. de Vatimesnil, 8.

Au deuxième tour, la moitié des voix données à M. de Vatimesnil s'est reportée sur le général de Lamoricière, qui a obtenu 13 voix; M. Odilon Barrot a conservé ses 12 voix, et M. de Vatimesnil en a eu 4.

Au scrutin de ballottage, un membre s'étant abstenu, et les deux candidats n'ayant pas voté, M. le général de Lamoricière, qui a gagné encore une des voix de M. de Vatimesnil, a été nommé président par 14 voix, contre M. Odilon Barrot, qui a invariablement gardé ses 12 voix.

A la suite de cette nomination, M. Monet a proposé à la commission de nommer un vice-président et un vice-secrétaire, en vue sans doute d'obtenir au moins une nomination pour la minorité; mais les trois autres nominations ont été faites dans le même esprit de coalition que celle du président.

L'élection du vice-président a eu lieu au second tour de scrutin. Au premier tour, sur 26 votans, M. de Laboulie a eu 14 voix, M. de Crouseilhes 11 et M. de Vatimesnil 3.

Au second tour, deux membres s'étant abstenus, M. de Laboulie a été nommé par 17 voix, contre M. de Crouseilhes, qui en a eu 11.

L'élection du secrétaire n'a également eu lieu qu'après deux tours de scrutin. Au premier tour, sur 28 votans, M. Prosper de Chasseloup-Laubat a eu 12 voix; M. de Larcy 8, M. Favreau 5 et M. Farconnet 3.

Au second tour, un membre s'étant abstenu, M. de Larcy a été nommé secrétaire par 16 voix, contre M. de Chasseloup-Laubat qui en a obtenu 14.

Le vice-secrétaire a été nommé au premier tour de scrutin. Sur 26 votans, M. Farconnet a obtenu 14 voix, M. Monet, porté par la minorité, 9, M. Ferdinand de Lasteyrie 2, et M. Grimault 1. M. Farconnet a donc été nommé secrétaire.

Ainsi le bureau se compose de M. le général de Lamoricière, président; de M. de Laboulie, vice-président; de M. de Larcy, secrétaire, et de M. Farconnet, vice-secrétaire, c'est-à-dire un membre de la gauche, de deux légitimistes et d'un Montagnard.

M. de Broglie n'est arrivé qu'après la nomination du président et n'a pris part à aucun des votes.

Ces nominations ont produit une sensation très vive dans l'Assemblée.

On assure que tous les membres de la minorité se sont réunis immédiatement après dans un bureau de l'Assemblée pour aviser à la conduite à tenir dans ces circonstances.

Le *Moniteur du soir* du 16 publie la lettre suivante adressée par M. le duc de Bordeaux à M. Berryer:

« Venise, le 23 *janvier* 1851.

« Mon cher Berryer,

« J'achève à peine de lire le *Moniteur* du 17 janvier, et je ne veux pas prolonger un instant pour vous témoigner toute ma satisfaction, toute ma reconnaissance pour l'admirable discours que vous avez prononcé dans la séance du 17.

« Vous le savez, quoique j'aie la douleur de voir quelquefois mes pensées et mes intentions dénaturées et méconnues, l'intérêt de la France, qui pour moi passe avant tout, me connaît. Vous savez, vous, que je crains de troubler son repos, et d'ajouter aux difficultés et aux embarras de la situation à tuelle! Que je vous donne heureux que vous avez si bien exprimé des sentiments qui sont les miens et qui s'accordent parfaitement avec le langage, avec la conduite que j'ai tenus dans tous les temps! Vous vous en êtes souvenu, c'est bien de votre politique de concilation, d'union, de fusion qui m'a le mieux, et que vous avez si éloquemment exposée; politique qui met en oubli toutes les divisions, toutes les réservations, toutes les oppositions passées, et veut pour tout le monde un avenir où tout honnête homme se sente, comme vous l'avez si bien dit, en pleine possession de sa dignité personnelle.

« Dépositaire du principe fondamental de la monarchie, je sais que cette monarchie ne répondrait pas à tous les besoins de la France, si elle n'était en harmonie avec son état social, ses mœurs, ses intérêts, et si la France n'en reconnaît et n'en accepte avec confiance la nécessité. Je respecte mon pays autant que je l'aime; j'honore au moins autant sa gloire contemporaine que son histoire. Les maximes qu'il a toujours eu et que vous avez rappelées à la tribune, l'égalité devant la loi, la liberté de conscience, le libre accès pour tous les mérites à tous les emplois, à tous les honneurs, à tous les avantages sociaux, voilà ces grands principes d'une société éclairée et chrétienne que vous avez consacrés comme vous, comme à tous les Français. Devant à ces principes toutes les garanties qui leur sont nécessaires par des institutions conformes aux vœux de la nation, et fondées, d'accord avec elle, un gouvernement régulier et stable, en le plaçant sur la base de l'hérédité monarchique avec la garde des libertés publiques, à la fois fortement réglées et loyalement respectées, tel serait l'unique but de mon ambition. J'ose espérer qu'avec l'aide de tous les bons citoyens, de tous les membres de ma famille, je ne manquerai ni de courage ni le persévérance pour accomplir cette œuvre de restauration nationale, seul moyen de rendre à la France ses longues perspectives de l'avenir, sans lesquelles le présent, même tranquille, de neure inquiet et frappé des éventualités.

« Après tant de vicissitudes et d'essais infructueux, la France, éclairée par sa propre expérience, saura, j'en ai la ferme confiance, connaître elle-même où sont ses meilleures destinées. Le jour où elle sera convaincue que le principe traditionnel et séculaire de l'hérédité monarchique est la plus sûre garantie de la stabilité de son gouvernement, du développement de ses libertés, elle trouvera en moi un Français dévoué, empressé de rallier autour de lui toutes les capacités, tous les talens, toutes les gloires, tous les hommes qui par leurs services ont mérité la reconnaissance du pays.

« Je vous renouvelle encore, mon cher Berryer, tous mes remercimens, et vous demande de continuer, toutes les fois que l'occasion vous en sera offerte, à prendre la parole, comme vous venez de le faire avec tant de bonheur et d'à-propos. Faisons connaître de plus en plus à la France mes pensées, mes vœux, mes loyales intentions, et attendons avec confiance ce que Dieu lui inspirera pour le salut de notre commun avenir.

« Comptez toujours, mon cher Berryer, sur ma sincère affection.

« *Signé* HENRI. »

ANGLETERRE.

Dans sa séance du 14, la chambre des communes a accordé au premier ministre l'autorisation de présenter le bill contre les évêchés catholiques. Après cette autorisation, qui ne se refuse jamais, l'attorney-général a donné lecture du bill, qui a été envoyé à l'impression, pour être distribué et publié lundi. Lord John Russell a annoncé en même temps qu'il demanderait, vendredi, la seconde lecture du bill. C'est alors que s'engagera le débat sérieux et définitif sur les détails de la mesure elle-même, et non plus sur sa portée générale.

Dans la séance des communes du 17, le chancelier de l'échiquier a présenté le budget. Le revenu pour l'année financière avait été évalué par S. S. à 52,285,000 liv. st. Il s'est élevé à 52,810,000 liv. st. Malgré cette augmentation de recettes, le lord-chancelier a demandé le maintien de la taxe sur le revenu.

ALLEMAGNE.

AUTRICHE.

Les dernières négociations avec le comte